



Original : **français**

N° : **ICC-01/04-01/07**

Date : **18 mai 2012**

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

**Composée comme suit : M. le juge Bruno Cotte, Président
Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra
Mme la juge Christine Van Den Wyngaert**

**SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c/Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui***

PUBLIC

Conclusions orales-thèmes traités, intervenants et durée des interventions

Origine : Équipe de Défense de Mathieu Ngudjolo

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo
M. Eric MacDonald

Le conseil de la Défense de M.Katanga

Me David Hooper
Me Andrea O'Shea

Le conseil de la Défense de M.Ngudjolo

Me Jean Pierre Kilenda Kakengi Basila
Professeur Jean-Pierre Fofé Djofia Malewa

Les représentants légaux des victimes

Me Jean-Louis Gilissen
Me Fidel Nsita Luvengika

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes représenté

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier et greffier adjoint

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

**La Section de la participation des victimes
et des réparations**

Autres

Déférant au paragraphe 11 de l'ordonnance relative aux modalités de présentation des conclusions orales du 20 avril 2012,¹ la Défense de Mathieu Ngudjolo (la Défense) communique à la Chambre de première instance II, aux parties et aux participants la liste des thèmes qu'elle développera à l'audience publique du 22 mai 2012, l'identité des intervenants et la durée des interventions.

La Défense fait savoir qu'elle répondra à toutes les questions soulevées lors des différentes plaidoiries et touchant aux intérêts de Mathieu Ngudjolo.

En annexe la structure de la plaidoirie de la Défense.



Me Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila
Conseil Principal de Mr Mathieu Ngudjolo Chui

La Haye, le 18 mai 2012

¹ ICC-01/04-01/07-3274.